



Thèses

—lexbase

Lexbase, nouveau vecteur de la recherche en droit

Les éditions Lexbase au service de la recherche et de sa valorisation

Après l'acquisition du Doctrinal fin 2021, outil incontournable des chercheurs, les éditions Lexbase franchissent une nouvelle étape en développant une **bibliothèque de thèses**.

L'objectif est double : à la fois **mettre en avant le travail et la pensée d'un chercheur et rappeler la valeur accordée au plus haut grade de l'Université**. Le tout via une **diffusion de la recherche au-delà des Facultés et de nos frontières**.

Partant du constat que la complexification du Droit et des normes conduit les professionnels à un besoin d'expertise chaque jour renouvelé, Lexbase est convaincue que les travaux de recherche universitaire sont un vecteur d'expertise complémentaire répondant à ce besoin. Ces derniers sont une source majeure d'idées, de concepts, de règles et d'exemples d'application du droit. Cette synergie participe à la construction du Droit de demain.

Proposer un **portail de thèses référencées et indexées** dans un **moteur de recherche ultra pertinent** est donc une évolution naturelle du savoir-faire de Lexbase, en conformité avec ses valeurs.

Loin d'avoir la prétention d'opérer une sélection des thèses envisagées à la publication sur la base de critères abstraits et opaques, Lexbase choisit de s'entourer d'un **Conseil scientifique**, caution nécessaire à cette sélection. Composé de professeurs issus d'Universités de toute la France, le Conseil aura vocation à représenter **toutes les disciplines du droit et de son histoire**.

Le processus de sélection proposé par Lexbase se différencie des prix de thèse qui ont pour objet de récompenser, notamment par un financement à sa publication papier, un nombre de thèses très restreint chaque année dans un domaine spécifique du droit.

Le travail du Conseil scientifique consistera à sélectionner toutes les thèses qualitatives, pertinentes, voire de référence (en ce compris les thèses CIFRE et COFRA) pour les **révéler à ses nombreux utilisateurs dans un temps record**, loin des contraintes de l'édition papier.

Les avantages d'une publication chez Lexbase

Accessibilité, visibilité, interactivité... Lexbase étant toujours à la pointe des évolutions technologiques, nous proposons un mode de publication augmenté en HTML permettant à la thèse de bénéficier de tous les avantages de l'environnement Lexbase :

- **accessibilité via un moteur de recherche intelligent ;**
- **visibilité grâce à un maillage thématisé avec les autres supports éditoriaux en lien avec le sujet de la thèse (ouvrages, revues, sources...);**
- **interactivité du document via l'insertion de liens permettant d'accéder à toutes les sources référencées (jurisprudence, sources textuelles), et inversement.**

La combinaison de ces fonctionnalités intelligentes permettra ainsi aux travaux de thèses de s'ancrer dans le mouvement de l'open data et d'y contribuer concrètement.

Ainsi, Lexbase propose de mettre au service de la recherche en Droit son expertise éditoriale et technologique. **Être publié chez Lexbase, c'est être publié pour être lu, reconnu et cité par le plus grand nombre.**

Gage de qualité, les thèses sont sélectionnées par un comité, composé d'universitaires renommés pour leurs qualités scientifiques et pratiques.

Membres du comité :

- **Alexandra Bensamoun,**
Professeur à l'Université de Paris-Saclay
- **Cyril Bloch,**
Professeur à l'Université d'Aix-Marseille
- **Laurence Burgorgue-Larsen,**
Professeure à l'Université de Paris-Panthéon-Sorbonne
- **Thomas Génicon,**
Professeur à l'Université de Paris-Panthéon-Assas
- **Dimitri Houtcief,**
Professeur à l'Université de Paris-Saclay
- **Natalie Fricéro,**
Professeur à l'Université de Nice-Côte d'Azur
- **Franck Laffaille,**
Professeur à l'Université de Sorbonne Paris Nord
- **Céline Leborgne-Ingelaere**
Professeure à l'Université de Lille
- **Farid Lekéal,**
Professeur à l'Université de Lille
- **Jean-Baptiste Perrier,**
Professeur à l'Université d'Aix-Marseille
- **Alain Pietrancosta,**
Professeur à l'Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne
- **Gaël Piette,**
Professeur à l'Université de Bordeaux
- **Pierre Tifine,**
Professeur à l'Université de Lorraine
- **Etienne Vergès,**
Professeur à l'Université Grenoble-Alpes

L'identité Lexbase

Éditeur juridique et LegalTech, Lexbase développe depuis plus de 20 ans des services d'accès à la connaissance juridique afin de faire bénéficier sa communauté de la puissance du droit. Pour cela, Lexbase s'est construit autour de deux piliers : l'édition juridique à travers l'expertise de son collègue d'auteurs qualifié d'une part, et la technologie par l'implémentation de l'intelligence artificielle dans ses différentes fonctionnalités d'autre part. Lexbase est le premier éditeur à avoir numérisé des données juridiques en masse, lancé une webradio du droit ou encore mis ses solutions au service de l'Afrique francophone.

Par cette singularité, Lexbase est le seul éditeur juridique capable de traiter, analyser et exploiter le big data juridique tout en garantissant l'intelligibilité et la visibilité du droit expert.

Lexbase met à la disposition des professionnels du droit, soit plus de 37 000 utilisateurs à ce jour (avocats, commissaires de justice, notaires, magistrats...) et près de 80 % des universités, plus d'une trentaine d'ouvrages, 12 revues d'actualité, un fonds inédit de plus de 700 infographies, plus de 800 modèles, de nombreuses fiches pratiques, le tout actualisé en continu, mais aussi près de 5 000 podcasts.

Si vous souhaitez déposer votre candidature, envoyez un e-mail à theses@lexbase.fr



Les Éditions Juridiques Lexbase • 7 Avenue Ingres, 75016 Paris
+33 (0)1 44 79 93 01 • contacteznous@lexbase.fr

